

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 42 CONCERNANT DASSAULT SYSTEMES SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

DASSAULT SYSTEMES SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 MAI 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 15 : Options de souscription et d'achat d'actions**

Analyse

L'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions concerne 4% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution des options n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4

S'agissant des modalités d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, l'AFG préconise en outre que soient prévues dans la résolution :

- L'attribution des options sous condition de performance sur une longue durée : au moins 3 ans, de préférence 5 ans,
- Une périodicité dans l'attribution des options afin d'éviter tout risque de « market timing ».

L'AFG est favorable à ce que soient séparées les résolutions concernant les options destinées aux mandataires sociaux de celles destinées aux salariés. Il est souhaitable que l'URD/rapport annuel fasse mention du nombre de bénéficiaires des plans précédents d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions ainsi que, pour les plans à venir, lorsqu'une résolution d'autorisation se trouve soumise à l'assemblée générale

S'agissant des options destinées aux mandataires sociaux, la mise en place par la société d'un dispositif de gestion programmée des options par lequel les intéressés donnent, à l'avance et sur une base annuelle, le programme d'exercice est de bonne pratique.

GOVERNANCE

1. Composition du conseil de DASSAULT SYSTEMES SE (post AG en cas d'adoption des résolutions)

Le conseil d'administration de DASSAULT SYSTEMES SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Charles Edelstenne	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	82	FR	27	2022	0	5			
	Bernard Charlès	VP Directeur Général	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	27	2022	1	1			
	Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint	Non-libre d'intérêts	92%	M	62	FR	27	2022	1	1			
	Catherine Dassault	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	92%	F	53	FR	4	2023	0	2			
	Tanneguy de Fromont de Bouaille	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	4	2020	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Hélène Habert	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	55	FR	6	2024	0	4			
	Xavier Cauchois		Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	2	2022	0	2	P		
	Odile Desforges		Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	7	2021	0	3	M		
	Soumitra Dutta		Libre d'intérêts	92%	M	56	IN	3	2021	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence Lescourret		Libre d'intérêts	92%	F	46	FR	4	2024	0	1	M	P	P
	Toshiko Mori		Libre d'intérêts	100%	F	68	JP	9	2023	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de DASSAULT SYSTEMES comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET